# **CIMR ATTADAMOUN**

# SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

# NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

## UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI /0P / 031/2013 en date du 16/04/2013

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY



WA

1/2

4.8

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WPLINE CAPITAL MANAGEMENT

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

37. Bd. Abdellatif Benkaddour

37. Bd. A B L A N C A

37. C A S A B L A N C A

Tél. 022 95.49 60 | 022 95.49.64

Fex: 022 95.49.64

#### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale: SICAV CIMR ATTADAMOUN

Nature juridique : Société d'Investissement A Capital Variable

Code Maroclear: MA 000 003056 1

Date et référence de l'agrément : le 21/06/2012 sous la référence AG/OP/065/2012

Date de création : 05 juillet 1999

Siège social: 100, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Durée de vie: 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 5.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine : 250.000,00 DHS

Etablissement de gestion: Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Crédit du Maroc

Commercialisateur: Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Commissaire aux comptes: La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé.

## II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Société d'Investissement A Capital Variable « Obligations moyen et long terme».

La sensibilité sera en permanence comprise entre]1,1-10].

Indice de référence: 100% MBI MLT.

**Objectif de gestion** : L'objectif de la SICAV est de procurer aux actionnaires une rentabilité similaire à celle du marché obligataire à moyen et long terme.

**Stratégie d'investissement :** La SICAV CIMR ATTADAMOUN est un OPCVM « Obligations moyen et long terme ».

Dans cette optique, la SICAV investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM ''Obligations moyen et long terme'', créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Souscripteurs concernés: Caisse Interprofessionnelle marocaine de Retraites, sans exclure les personnes physiques et morales.

#### III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 14 octobre 1999.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée le premier jour .

ouvrable qui suit sa détermination dans les locaux d'Upline Capital Management. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation de la SICAV sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, du lundi au vendredi à 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre d'actions, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

Comptabilisation des coupons : les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

**Régime fiscal :** le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### VI - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale: 3% HT maximum des montants souscrits

Part incompressible acquise à l'OPCVM: 0%

Cas d'exonération : pour les souscriptions réalisées lors d'opérations de rachat devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

Commission de rachat maximale: 1,5% HT maximum des montants rachetés

Part incompressible acquise à l'OPCVM: 0%

Cas d'exonération : pour les rachats réalisés lors d'opérations de souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur d'actions de la SICAV, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### Frais de gestion:

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- (2) Frais de publication : 20.000 Dhs HT;
- (3) Commission CDVM: 0.025% HT;
- (4) Commission dépositaire : 0.015% HT;
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4.000 Dhs;
- (6) Maroclear (droit d'admission):
- 0.0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs ;
- 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;
- 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
- 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation de la société de gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

